

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	27/05/2025	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le mardi trois juin, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,</p>
Conseillers en exercice	11	
Présents	7	
Absents	4	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET,

Absents : Valérie DION, Ludovic ROUABLÉ, Kévin ROSIER, Séverine GRANDEMANGE.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 7 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 10-2025 RECENCEMENT 2026 - DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL

M. le Maire informe que l'enquête de recensement des habitants de la commune se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2026 les opérations de recensement de la population,

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

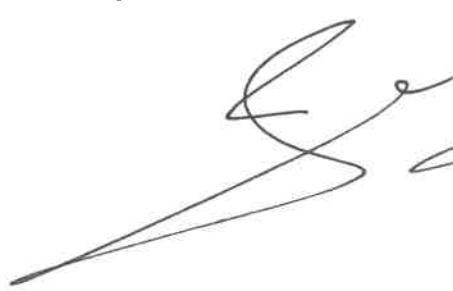
AGEDI Dépôt Sous-Prefecture de CHINON	- PREND ACTE de la désignation de Mme Mariette ROSSI PARIS en tant que coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2026 Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/06/2025	
037-213700826-20250603-DCM_10_2025-DE	

- **AUTORISE** M. le Maire à prendre l'arrêté de nomination correspondant
- **PRECISE** que le recrutement et la rémunération d'un agent recenseur feront l'objet d'une prochaine délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

François GRANDEMANGE



The seal is circular with the text "MAIRIE DE CONTINVOIR" at the top and "Indre-et-Loire" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a castle, a river, and a sun, surrounded by the text "1852" and "1900".

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/06/2025
037-213700826-20250603-DCM_10_2025-DE